



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

CONVOCAATION

Date :
20/01/2023
Envoi le :
25/01/2023
Publication le :
25/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**
Présents : **27**
Absents : **02**
Pouvoirs : **02**
Votants : **29**

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Daniel HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT.

Absents excusés :

Mesdames /
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Erick MORCHOISNE.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DE_31012023_11-DE



DEL N° 31/01/2023/11 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de mouvements au sein du personnel communal (recrutement, mutation, ...), il convient d'adapter le tableau des effectifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux ;

VU le tableau des effectifs de la commune de Luynes modifié par le conseil municipal le 13 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le départ par voie de mutation le 1^{er} janvier 2023, d'un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, affecté au secrétariat du Centre Technique Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de transformer ce grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en grade d'adjoint administratif afin de recruter le 1^{er} février 2023 un agent pour le poste vacant d'assistante administrative,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE TRANSFORMER, à compter du 1^{er} février 2023 UN poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe territorial en un poste d'adjoint administratif à temps complet,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste seront prévus au budget de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **02.FEV.2023**

Et sa publication le site internet de la commune le : **02.FEV.2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DE_31012023_11-DE